



mis en ligne le 08/03/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-063

Domaine : urbanisme - actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
Objet : demande d'autorisation de voirie – (prorogation), réservation d'emplacements sur l'avenue Jean Jaurès.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et suivant du CGCT ;
Vu le Code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,
Vu la demande présentée par la Sté LIDR Solution pour effectuer des travaux de rénovation,
Vu la DP n° 011 116 22 00031 du 21/07/2022,

CONSIDERANT l'avancée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation

Le pétitionnaire est autorisé à poursuivre les travaux. Le stationnement sera interdit au droit du chantier dans l'impasse Emile DIGEON et sur deux emplacements au 7 Boulevard Jean JAURES du 5 mars 2024 18h00 jusqu'au 5 mai 2024 à 18h00.

ARTICLE 2 : Délai d'exécution

La présente autorisation est valable du 5 mars 2024 18h00 au 5 mai 2024 à 18h00. Elle sera périmée de plein droit si elle n'a pas été utilisée avant l'expiration de ce délai.
Une prolongation de délai pourra être autorisée à condition que la demande en soit faite avant l'expiration du délai initialement prévu.

ARTICLE 3 : Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Exécution

Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-D'AUDE, le 5 mars 2024

Le Maire


Grégory DELEFOUR

